

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER**

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Depuis 2025, nous sommes au compte financier unique qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion du trésorier. Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

### I. Section de fonctionnement : Dépenses

Le compte financier unique de l'année 2025 est marqué par une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 16,06 % (Total : 1 046 375 €) par rapport à 2024.

La baisse des charges de personnel (compte 64) est de 1,95 % en raison de la fin du versement de l'Assedic et du contrat d'apprentissage.

Les charges à caractère général diminuent de 14,09 %.

Les autres charges de gestion (65) courante diminuent de 13,09 % et les charges financières (intérêts d'emprunts) diminuent de 8,94 %.

### II. Section de fonctionnement : Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2025 diminuent de 9,63 % (Total : 1 290 765,43 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes (73) augmentent de 10,72 %. Les produits en provenance des taxes foncières progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal. Les dotations, subventions et participations diminuent de 2,82 %.

La fiscalité locale augmente de 2,78 %. Les autres produits de gestion courante (75) diminuent de 71,38 % suite à la régularisation de charges concernant les loyers de la poste.

### III. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 244 390,43 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 194 045,90 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 674 378,60 €.

Le conseil municipal a décidé d'affecter 119 919,51 euros au compte 001 002 et 473 426,44 euros au compte 1068 du budget prévisionnel 2026.

#### IV. Section d'investissement : Dépenses

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Procédure PLU
- Reprise de concessions
- Matériel de nettoyage des agents d'entretien
- Fauteuil
- Destructeur de papier
- Etagères
- Ruelle Delplanque (travaux AMO)
- Volet roulant foyer rural
- Radiateur
- Leds ALSH, Cantine
- Bâtiment modulaire des services techniques
- Table de ping pong
- Ecole maternelle (AMO – MO)

Le capital de la dette remboursé s'élève à 50 344,53 €.

#### V. Section d'investissement : Recettes

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025, reversé à la section d'investissement du budget primitif 2026, constitue la principale recette au 1068 : 473 426,44 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023 s'élève à 189 114,40 €

Les subventions obtenues atteignent 9 978,00 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est négatif, pour un montant de 28 413,45 €.

#### VI. Section d'investissement : reste à réaliser

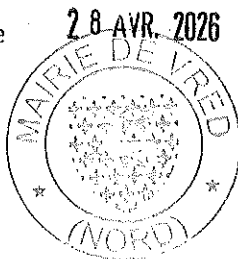
Il s'agit de 4 factures de 2025 non reçues reportées sur le budget prévisionnel de 2026 : 15 884,17 €.

Fait à Vred, le

28 AVR. 2026

Le Maire,

Éric SOQUET



*Esquet*